

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 1: Les citernes du Raimeux

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des deux associations. En outre, l'idée de lancer, en commun, une enquête sur la situation des jeunes Jurassiens en apprentissage a également été évoquée.

Commission économique

La commission économique a mis sur pied, comme l'an dernier, un cours de formation destiné aux artisans et commerçants. Le cycle des cours a commencé au début mars. Malheureusement, faute de participants, un autre cours organisé à l'attention des cadres, a dû être annulé. Partie remise, sans doute...

La commission poursuit en outre ses travaux liés à la banque des données jurassiennes. Tous les membres de l'ADIJ ont reçu un petit dépliant exposant les projets en cours.

Enfin, la commission suit de près l'élaboration d'un indice conjoncturel. Une bourse de la Maison Burrus a en effet permis de financer cette étude qui débouchera à la fin de l'année sur un premier résultat concret.

Commission pour la protection de la nature et du Patrimoine

Outre le dossier et les projets présentés dans le présent numéro, la commission a repris en main le problème du Martinet de Corcelles. On se rappelle que l'ADIJ avait acquis et restauré ce précieux témoignage du passé industriel de notre région. Aujourd'hui, c'est le vénérable immeuble qui abrite le Martinet qui doit être préservé. Avec la compréhension des héritiers de feu M. Ankli, une solution devrait être trouvée prochainement.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim :
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable :
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c. c. p. 25-2086-1